



Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Numéro Sécurité Sociale PERSONNEL de l'élève :

(Si le jeune n'a pas sa carte vitale, son numéro figure sur l'attestation de droits d'un des deux responsables légaux)

Nom Prénom Responsable légal 1 :	Nom Prénom Responsable légal 2 :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Adresse :	Adresse :
n° Tel mobile :	n° Tel mobile :
Profession :	Profession :
Entreprise :	Entreprise :
n° Tel travail :	n° Tel travail :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que accompagné d'un de ses responsables légaux.**

Pour les internes, en cas d'impossibilité de contacter un des responsables légaux, il sera engagé tout moyen de transport **dont les frais seront à la charge des parents.**

ETAT DE SANTE DE L'ELEVE

Allergie connue ? OUI NON Si OUI, à quoi ?

Nom de l'allergologue qui le suit :

Maladie chronique ? ▽ Asthme ▽ Diabète ▽ Cardiopathie ▽ Epilepsie Allergie

Autre maladie, précisez :

Bénéficiait-il d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) l'an passé ? OUI NON

Suit-il un traitement (quotidien ou d'urgence) ? OUI NON

Si OUI, lequel ?

Si ce traitement est à prendre sur le temps scolaire ou péri-scolaire, déposer le traitement accompagné de l'ordonnance à l'infirmerie dès la rentrée scolaire et remplir l'autorisation de prise de traitement.

Est-il suivi par un(e) spécialiste ? OUI NON

Si OUI, indiquez son nom, sa spécialité et son numéro de téléphone (médecin, orthophoniste, suivi CMP, SESSAD, AESH, MDPH, ou tout autre professionnel) :

Médecin référent : .

Localité :

Téléphone :

Votre enfant présente-t-il des troubles du langage écrit ou oral ? OUI NON

▽ Dyslexie ▽ Autre (précisez) :

Si un diagnostic a été posé précisez celui-ci et prenez contact dès à présent avec le service infirmier :

Les vaccinations obligatoires doivent être en cours de validité.

MERCI DE JOINDRE UNE COPIE DES VACCINS DE VOTRE JEUNE A CETTE FICHE D'INFIRMERIE

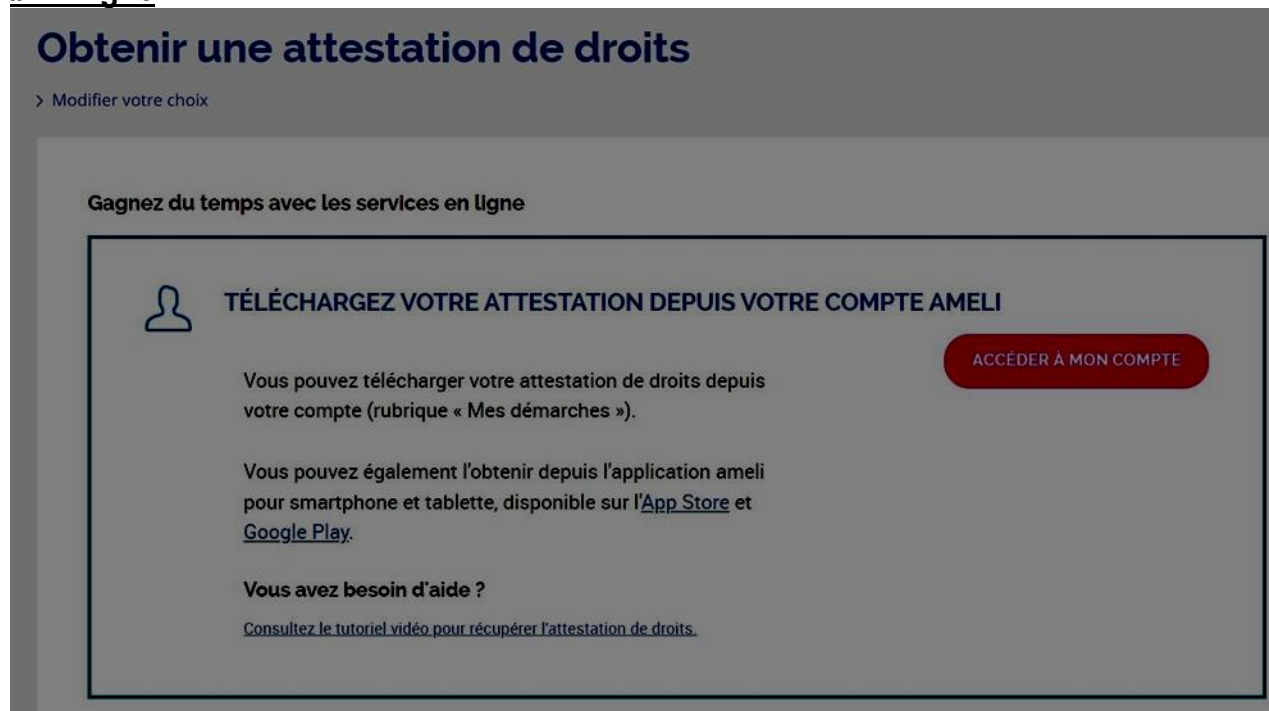
Signature du représentant légal :

A :

Le :

Vous pouvez trouver le numéro de Sécurité Sociale de votre enfant, MÊME Si IL(ELLE) N'A PAS ENCORE DE CARTE VITALE, sur votre attestation de droits Sécurité Sociale.


En ligne



Obtenir une attestation de droits

> Modifier votre choix

Gagnez du temps avec les services en ligne

 **TÉLÉCHARGEZ VOTRE ATTESTATION DE DROITS DEPUIS VOTRE COMPTE AMELI**

Vous pouvez télécharger votre attestation de droits depuis votre compte (rubrique « Mes démarches »).

Vous pouvez également l'obtenir depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play](#).

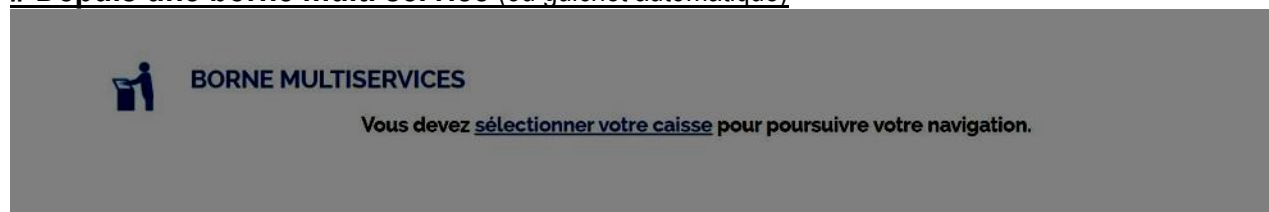
Vous avez besoin d'aide ?
[Consultez le tutoriel vidéo pour récupérer l'attestation de droits.](#)


[ACCÉDER À MON COMPTE](#)

Vous pouvez **télécharger votre attestation de droits depuis votre compte Ameli**, dans la rubrique « *Mes démarches* », comme indiqué sur l'image ci-dessus.

Vous pouvez aussi le faire directement depuis **l'application Ameli** pour smartphones et tablettes, sur votre espace personnel. Il vous suffira ensuite de l'imprimer.

Depuis une borne multi service (ou quichet automatique)




 **BORNE MULTISERVICES**

Vous devez sélectionner votre caisse pour poursuivre votre navigation.

Les bornes sont disponibles dans votre caisse d'Assurance maladie. Vous pouvez non seulement y **télécharger votre attestation de Sécu**, mais aussi consulter les nombreuses fiches conseils disponibles sur Ameli, et échanger par mail avec des conseillers. Pour vous identifier sur ces équipements, vous aurez besoin de votre code d'accès à votre compte Ameli.

Par téléphone ou par courrier



 **PAR TÉLÉPHONE**

Vous devez sélectionner votre caisse pour poursuivre votre navigation.

Les numéros à contacter ou adresses auxquelles écrire dépendent de votre Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Vous pouvez consulter le site Ameli pour les trouver, comme indiqué sur l'image ci-dessus. En cas d'envoi par courrier, il y aura forcément des délais d'attente pour recevoir le document.